1956 - Quand devons-nous apprendre à l’enfant à raser les poils de son pubis ?

question

Il est bien connu que le rasage des poils du pubis font partie des pratiques naturelles, mais à partir de quel âge devons-nous apprendre à nos enfants cette disposition religieuse ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L’enfant, qu’il soit un garçon ou une fille, a besoin de connaître cette disposition quand il (elle) atteint l’âge de puberté et constate l’apparition de ces poils que le Législateur considère comme un signe de majorité et fait de son rasage un moyen de bien se purifier et de préserver sa propreté et sa santé.

L’instruction relative à cet aspect peut être intégrée dans le cadre d’autres instructions à donner à l’adolescent. C’est comme l’apprentissage du sens de la responsabilité religieuse, des droits d’Allah Très Haut, des obligations de l’individu devenu responsable, de la prise de conscience de l’inscription des mauvaises actions contre leurs auteurs devenus majeurs et des dispositions régissant le bain rituel, etc. Si les père et mère éprouvent de la gène à entretenir leur enfant directement de ces sujets, ils peuvent lui donner un livre ou une publication traitant des dispositions légales relatives à l’âge de la majorité. Allah le sait mieux.